



Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

HIVER 2008-2009

Les rentes augmentent de 2,5 % en janvier

Votre rente fera l'objet d'un rajustement au coût de la vie de 2,5 % l'an prochain.

Cette indexation annuelle augmentera de 900 \$ une rente type de 36 000 \$ en 2009. L'indexation de la rente correspond à 100 % de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui mesure le coût d'un panier pondéré de biens et de services représentatif des dépenses mensuelles des ménages canadiens.

Si vous avez commencé à toucher votre rente cette année, l'indexation de votre rente en 2009 sera calculée au prorata du nombre de mois depuis votre départ à la retraite. Par exemple, si vous avez pris votre retraite en juin, vous recevrez la moitié de l'augmentation, soit 1,25 %, en 2009.

Pour connaître le montant exact de l'indexation, consultez iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com, au cours de la dernière

semaine de janvier. Si vous n'êtes pas inscrit à iAccès Web ou si vous avez choisi de recevoir les renseignements personnels sur votre rente par la poste, un relevé imprimé indiquant le montant de votre rente indexée vous parviendra au début de février.

Vous trouverez ci-contre des exemples d'augmentation des rentes annuelles.

Pour en savoir plus sur le calcul de l'indexation, voir à la page 2. ■

Rente annuelle	Augmentation en 2009
15 000 \$	375 \$
20 000 \$	500 \$
25 000 \$	625 \$
30 000 \$	750 \$
35 000 \$	875 \$
40 000 \$	1 000 \$
45 000 \$	1 125 \$
50 000 \$	1 250 \$
55 000 \$	1 375 \$
60 000 \$	1 500 \$



Les participants peuvent se consacrer à leur famille sans se soucier de leur rente, car elle est protégée.

Dans ce numéro...

Calcul de l'indexation de votre rente	2
Modification des règles de réemploi le 1 ^{er} janvier 2009	3
La saine gestion de la caisse passe par la diversification	4
Un numéro qui protège la confidentialité	6
Vos questions	7
Calendrier de versement de la rente	8

Horaire des fêtes

Les Services aux participants seront fermés
les 25 et 26 décembre ainsi que le 1^{er} janvier.

L'indexation annuelle préserve votre pouvoir d'achat

Votre rente du régime est protégée contre l'inflation, ce qui vous permet de conserver votre pouvoir d'achat à la retraite.

Chaque année en janvier, votre rente est indexée à 100 % de l'augmentation du coût de la vie, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC que nous utilisons pour calculer votre augmentation est un indice d'ensemble qui reflète les fluctuations du coût d'un panier de 600 biens et services achetés par le consommateur type. Ce panier comprend notamment la nourriture, le logement, les vêtements, les meubles, le transport, l'essence, l'énergie d'usage domestique et les loisirs.

Coup d'œil sur les augmentations annuelles

Année	Augmentation	Année	Augmentation
2009	2,5 %	2004	3,3 %
2008	1,8 %	2003	1,6 %
2007	2,3 %	2002	3,0 %
2006	2,2 %	2001	2,5 %
2005	1,7 %	2000	1,5 %

Depuis la mise en place de la protection contre l'inflation en 1976, l'indexation annuelle moyenne s'est chiffrée à environ 4,5 %, les augmentations des dix dernières années étant plus modestes en raison des faibles taux d'inflation.

La première indexation de votre rente sera calculée au prorata des mois suivant votre départ à la retraite. Par exemple, si vous avez pris votre retraite en juin, vous recevrez la moitié de l'augmentation, soit 1,25 %, en 2009.

L'indexation maximale annuelle est de 8 %. Si l'inflation dépasse 8 %, le montant qui excède ce plafond est reporté à la prochaine année où l'inflation est inférieure à 8 %.

De nombreux retraités se demandent pourquoi l'augmentation de leur rente correspond rarement au taux d'inflation publié dans les médias. La hausse est parfois supérieure, parfois inférieure. Les médias calculent le taux d'inflation en comparant l'IPC du mois courant à celui du mois correspondant de l'année précédente. Nous comparons l'IPC moyen de la période de 12 mois se terminant en septembre à celui de la période antérieure correspondante afin d'obtenir des résultats significatifs.

À long terme, tous les régimes de retraite indexés offrent la même protection contre l'inflation. Toutefois, les augmentations annuelles diffèrent d'un régime à l'autre selon les méthodes et les périodes de calcul utilisées. ■

Calcul de l'indexation de votre rente

ÉTAPE 1 : Calculer le facteur d'inflation

Nous comparons l'IPC moyen de la période de 12 mois se terminant en septembre à celui de la période correspondante de l'année précédente. Nous divisons ensuite une moyenne par l'autre pour obtenir le facteur d'inflation. Voici le calcul du facteur d'inflation pour l'augmentation de janvier :

$$\begin{aligned} & 113,6 - \text{IPC moyen sur la période de 12 mois se terminant en sept. 2008} \\ & \div 110,8 - \text{IPC moyen sur la période de 12 mois se terminant en sept. 2007} \\ & = 1,025 - \text{Facteur d'inflation} \end{aligned}$$

ÉTAPE 2 : Appliquer le facteur d'inflation à votre rente

Pour obtenir le montant rajusté de votre rente avant impôt, nous multiplions le montant de votre rente

actuelle par le facteur d'inflation. Voici un exemple du calcul de la rente indexée d'un participant dont la rente annuelle est de 36 000 \$.

$$\begin{aligned} & \text{Rente du participant} \times \text{facteur d'inflation} = \text{Montant de la rente} \\ & \text{36 000 \$} \times 1,025 = 36 900 \$ \end{aligned}$$

ÉTAPE 3 : Convertir le facteur en pourcentage

Le facteur est converti en pourcentage pour vous indiquer le taux d'augmentation de votre rente. Prenons comme exemple la hausse de l'an prochain pour voir comment le facteur s'exprime en pourcentage.

$$\begin{aligned} & (\text{Facteur d'inflation 2008} - 1) \times 100 = \text{Pourcentage de la hausse 2009} \\ & (1,025 - 1) \times 100 = 2,5 \% \end{aligned}$$

Modification des règles de réemploi le 1^{er} janvier 2009

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario ont modifié les dispositions du régime en matière de réemploi. À compter du 1^{er} janvier :

1. Les limites relatives au réemploi s'appliquent, peu importe l'âge. Auparavant, elles cessaient de s'appliquer après 71 ans.
2. Si vous dépassez les limites de réemploi, vous ne cotisez plus au régime. Communiquez avec votre employeur si des cotisations sont retenues sur votre paie par erreur après le 31 décembre 2008. (Si vous travaillez durant le mois qui suit celui au cours duquel vous dépassez les limites de réemploi, votre rente sera suspendue.)
3. La rente peut faire l'objet d'un nouveau calcul tenant compte des services décomptés supplémentaires accumulés durant la période de réemploi seulement si :
 - vous reprenez le travail dans le milieu de l'éducation pour la première fois après le 31 décembre 2008;
 - vous nous faites part de votre intention *avant* votre premier jour de travail; et
 - vous travaillez pendant l'équivalent d'un an ou plus.
 Si vous optez pour un nouveau calcul, votre rente sera suspendue et vous cotiserez au régime pendant la période de réemploi.

Conformément aux limites de réemploi, un participant peut travailler dans le milieu de l'éducation sans que sa rente soit touchée jusqu'à concurrence de :

- 95 jours dans chacune des trois premières années scolaires de réemploi (ces années ne doivent pas nécessairement être consécutives);
- 20 jours pendant chaque année scolaire par la suite.

Les journées travaillées durant la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2006 ne sont pas comptabilisées aux fins du calcul des trois premières années de travail.

Si vous retournez au travail

Si vous recommencez à travailler pour un employeur qui participe au régime :

- informez-le que vous touchez votre rente quand vous acceptez l'emploi;
- surveillez le nombre de jours que vous travaillez;
- si vous ne dépassez pas les limites de réemploi, aucune autre mesure n'est requise;
- veuillez nous contacter si vous continuez à travailler après le mois au cours duquel vous atteignez la limite de réemploi. Nous suspendrons votre rente du régime tant que vous continuerez de travailler, même si ce n'est qu'à temps partiel.

Pour plus d'information sur le travail à la retraite, consultez notre site Web, www.otpp.com. Si vous êtes inscrit à iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants, vous pouvez visionner une webémission sur le sujet. ■



Des milliers d'enseignants à la retraite retournent au travail chaque année.

Gestion du risque : la saine gestion d'une caisse de retraite passe par la diversification

Les gestionnaires de placements du RREO réalisent divers placements et appliquent un éventail de techniques dans plusieurs secteurs et régions afin d'obtenir les rendements nécessaires pour assurer le versement des rentes. « La diversification nous aide à gérer le risque », indique Bob Bertram, vice-président directeur du programme de placements du RREO.

« Il est rare que tous les placements aient un rendement uniforme au cours d'une même période. Un portefeuille diversifié a de meilleures chances de répondre aux besoins du régime à long terme et contribue à le protéger contre les turbulences du marché. »

La caisse se compose environ à 45 % d'actions, à 33 % de placements sensibles à l'inflation et à 22 % de titres à revenu fixe.

« Le rendement de la caisse se ressentira de la crise actuelle des marchés financiers. Comme la plupart des investisseurs, nous nous attendons à essuyer des pertes en 2008. La diversification nous permet de réduire nos pertes, mais non d'éviter des rendements négatifs cette année, déclare M. Bertram.

« Notre stratégie de placements nous permet de maintenir le cap. Les perdants de cette année pourraient très bien être les gagnants de l'an prochain. Nous demeurons tournés vers l'avenir, car c'est le rendement à long terme qui compte pour les régimes de retraite. »

Équilibre risque-rendement

Répartir judicieusement l'actif du régime est un véritable numéro d'équilibriste. Selon les principes de base en investissement, un risque plus élevé augmente le potentiel de rendement mais aussi le risque de perte.

Les gestionnaires de placements du RREO comparent le profil risque-rendement de différents types de placements et cherchent à établir un équilibre qui permet à la caisse de croître à long terme tout en conservant un niveau de risque acceptable.

« Notre travail tient autant de la gestion du risque que de la gestion de l'actif, explique M. Bertram. Ce qui compte, c'est de répartir l'actif de manière à obtenir un niveau de risque optimal et le rendement nécessaire pour assurer le versement des rentes. »

Chaque catégorie d'actif joue un rôle différent pour faire fructifier l'avoir de la caisse de retraite.



Bob Bertram

Titres de sociétés ouvertes

Portée : Titres de sociétés ouvertes canadiennes, américaines et étrangères

Profil : Rendements potentiels plus élevés que ceux des titres à revenu fixe, mais les marchés sont imprévisibles

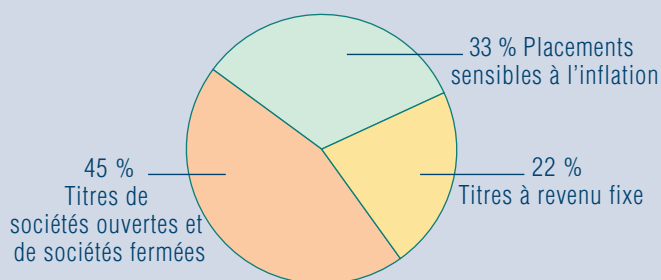
Objectif : Croissance

Les titres de sociétés ouvertes offrent de meilleures possibilités de rendement et de croissance à long terme que les obligations. Depuis les débuts du programme de placements en 1990, la caisse a tiré des milliards de dollars de ses placements dans des sociétés ouvertes.

Toutefois, comme le démontrent les marchés actuels, la volatilité – le risque de pertes sur une année – est trois fois plus élevée pour les actions que pour les titres à revenu fixe. Bien que la caisse de retraite doive s'assurer une croissance proportionnelle à l'augmentation du coût des prestations, elle doit faire preuve de prudence et voir à ce que les actions représentent moins de la moitié de ses placements, étant donné le profil démographique du régime.

Répartition des placements de la caisse

Politique de composition de l'actif (au 31 décembre 2007)



Le portefeuille très diversifié du RREO se compose d'un large éventail de placements hors des marchés boursiers. Les résultats des placements sont publiés annuellement, en avril.

Titres de sociétés fermées

Portée : Participation dans des sociétés fermées non cotées en bourse

Profil : Risques et rendements potentiels plus élevés que ceux des titres de sociétés ouvertes

Objectif : Rendements supérieurs

L'investissement direct dans des sociétés fermées offre des possibilités de rendements supérieurs qui aident la caisse à financer les prestations de retraite. D'ailleurs, ce portefeuille a généré par le passé des rendements moyens d'environ 25 % par année. Environ 9 G\$ sont investis dans des sociétés fermées, dont d'importants placements dans les sociétés suivantes, évoluant dans divers secteurs :

- Maple Leaf Sports and Entertainment
- CTVglobemedia
- AOT Bedding, fabricant des matelas Serta
- Easton-Bell Sports, fabricant d'équipements sportifs de marque
- Alliance Laundry Systems, fabricant des produits Speed Queen et d'autres marques
- Kabel Deutschland, le plus important câblodistributeur d'Allemagne
- Grupo Corporativo ONO, le plus important câblodistributeur d'Espagne

Titres à revenu fixe

Portée : Obligations de gouvernements et de sociétés, bons du Trésor, effets de commerce et autres placements, titres du marché monétaire, fonds de couverture et stratégies de rendement absolu

Profil : Risque relativement bas et rendements modestes

Objectif : Sécurité et liquidité

Pour contrebalancer les risques élevés des placements en actions, nous investissons dans des titres à revenu fixe qui, en règle générale, présentent un risque et un rendement potentiels faibles.

Comme il est facile de convertir ce type d'actif en espèces, la caisse de retraite s'en sert pour verser les rentes mensuelles et régler les opérations quotidiennes de placement.

D'autres placements de cette catégorie, en particulier les fonds de couverture et les stratégies de rendement absolu, ont pour but de réduire le risque de pertes lorsque la conjoncture est mauvaise. Les fonds de couverture et les stratégies de rendement absolu permettent d'obtenir des rendements positifs, peu importe les fluctuations des marchés.

Placements sensibles à l'inflation

Portée : Biens immobiliers, infrastructures, terrains forestiers exploitables, marchandises et obligations à rendement réel

Profil : Risques faibles et rendements stables

Objectif : Bonne corrélation avec les rentes indexées sur l'inflation

Votre rente est entièrement indexée sur l'inflation. (Les prestataires actuels ne sont pas touchés par les modifications qui seront apportées à la disposition sur l'indexation de la rente en 2010.)

Les placements sensibles à l'inflation produisent des rendements stables liés au taux d'inflation, qui aident la caisse de retraite à croître au même rythme que l'inflation. Par exemple, les obligations à taux réel produisent des intérêts selon un taux rajusté en fonction de l'inflation.

Les marchandises font partie de ce portefeuille en raison de leur comportement similaire. Par exemple, l'été dernier, la flambée des prix du pétrole a provoqué des craintes d'inflation. En général, lorsque les marchés des marchandises sont à la hausse, l'inflation tend également à augmenter. Les marchandises sont donc un bon moyen de compenser les coûts de l'indexation sur l'inflation.

Les placements sensibles à l'inflation présentent aussi un intérêt du fait qu'ils ne sont pas cotés en bourse et offrent en général des rendements prévisibles. Ces placements au rendement stable offrent de bonnes rentrées de fonds qui permettent au régime de ne pas céder aux pressions baissières. Les placements sensibles à l'inflation sont principalement constitués de biens immobiliers commerciaux générateurs de revenus et d'infrastructures réglementées comme des centrales électriques, des réseaux de gaz naturel, des services d'alimentation en eau, des installations portuaires et des aéroports. ■

Votre numéro de compte, une mesure de protection de la confidentialité

Les numéros sont un gage de sécurité. Pour assurer la protection de votre vie privée, nous ferons un usage accru de votre numéro de compte du RREO.

« Chaque participant a un numéro de compte qui lui est propre, indique Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. Il est attribué à vie lors de l'adhésion au régime de retraite. Il nous permet de confirmer votre identité et protège vos renseignements personnels lorsque vous utilisez les services de retraite personnels par téléphone, par courrier ou en ligne. »

Le numéro de compte, anciennement appelé « numéro de référence interne » (IRN), remplace le numéro d'assurance sociale (NAS) comme identificateur principal du participant.

Le numéro de neuf chiffres apparaît au bas de tous les documents personnels que vous recevez par la poste et vous permet d'ouvrir une session dans iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants.

L'an prochain, à l'ouverture d'une session dans le site Web sécurisé, vous verrez que le champ ID utilisateur

a été renommé Numéro de compte. Le nom change, mais le numéro de neuf chiffres demeure le même. Votre numéro de compte et votre mot de passe vous permettent d'accéder aux renseignements sur votre rente et d'effectuer des opérations comme la mise à jour de votre numéro de téléphone ou la modification de vos retenues d'impôt à la source.

Le système reconnaît toujours votre numéro de téléphone

Lorsque vous appelez les Services à la clientèle, vous n'avez pas à donner votre numéro de compte si vous êtes à votre domicile. Notre système de communications intégré reconnaît votre numéro de téléphone à domicile et votre dossier personnel s'affiche à l'écran du représentant dès les premières secondes de la communication.

« Si vous ne connaissez pas votre numéro ou que vous l'avez oublié, ne vous inquiétez pas, poursuit M^{me} McClean. Il existe plusieurs autres façons de vous identifier. » ■



Notre système de communications intégré reconnaît votre numéro de téléphone à domicile lorsque vous téléphonez à l'un de nos spécialistes des rentes, comme Franki Tso.

Statistiques annuelles sur le service

130 000

appels téléphoniques des participants

53 000

opérations effectuées pour les participants

170 000

ouvertures de session sur notre site Web sécurisé

14 000

demandes de service par courriel

Vos questions...

Q *Ma rente fera-t-elle dorénavant l'objet d'une indexation partielle?*

R Non. Votre rente demeurera entièrement protégée contre l'inflation. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario ont récemment annoncé la modification du mode d'indexation des rentes des futurs retraités. La modification de la disposition sur l'indexation ne s'appliquera qu'aux services décomptés après 2009. Les rentes en cours de versement aux retraités prévoyant une protection intégrale contre l'inflation sont protégées par la loi.

Q *Le régime de retraite subit-il des pertes en raison de la conjoncture des marchés financiers?*

R Bien que nous nous attendions à ce que la conjoncture des marchés ait une incidence négative sur nos résultats en 2008, votre rente est protégée.

Q *Comment puis-je vous communiquer ma nouvelle adresse?*

R Si vous êtes inscrit à iAccès Web, notre site sécurisé réservé aux participants, vous pouvez le faire en ligne. Sinon, vous pouvez le faire par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel.

Q *Est-il possible que j'épuise mon capital-retraite au titre du RREO avant mon décès?*

R Non. Votre rente vous sera versée tant que vous serez en vie.

Q *La caisse de retraite est-elle suffisamment capitalisée pour me verser une rente ma vie durant?*

R Oui. Selon l'évaluation financière présentée aux autorités de réglementation provinciales en octobre, la caisse de retraite est suffisamment capitalisée pour s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels. La modification à la disposition relative à l'inflation pour les futurs retraités vise à assurer l'équilibre entre l'actif du régime et son passif (le coût des rentes futures).

Q *Je veux partager ma rente avec mon conjoint de façon à réduire l'impôt à payer. Pouvez-vous réduire mes retenues d'impôt?*

R Non. Le gouvernement ne permet pas aux régimes de retraite, comme le RREO, de diminuer les retenues d'impôt sur la rente des retraités qui prévoient partager leur revenu de façon à réduire l'impôt à payer. Le partage de la rente ne peut être effectué qu'une fois par année, dans le cadre de la déclaration de revenus. Pour en savoir plus, reportez-vous au guide de la déclaration de revenus 2008 publié en janvier par l'Agence du revenu du Canada ou consultez un conseiller fiscal ou un comptable. ■

Conclusion d'une entente pour l'acquisition d'une société de nettoyage d'installations industrielles

Teachers' Private Capital, la société d'investissement en titres de sociétés fermées du RREO, a conclu une entente visant l'acquisition de la société américaine Aquilex Holdings, LLC, un important fournisseur de services de remise en état et de nettoyage d'installations industrielles. L'acquisition devrait être conclue en décembre.

« Aquilex est une occasion d'investissement intéressante. Il s'agit d'un leader du marché qui présente

des revenus et des flux de trésorerie stables, de fortes marges bénéficiaires et de solides perspectives de croissance, indique Erol Uzumeri, vice-président principal, Teachers' Private Capital.

« Nous sommes sûrs que les activités d'Aquilex sont à l'abri des récents événements ayant touché les marchés financiers, précise M. Uzumeri. Nous croyons que cette acquisition est une occasion unique de tirer parti de notre bilan en cette période d'incertitude. » ■

Calendrier de versement de la rente

Votre rente est déposée dans votre compte bancaire le dernier jour ouvrable du mois.

En cas de changement de compte, gardez l'ancien compte ouvert jusqu'à ce que votre rente soit déposée dans le nouveau. ■

Mois	Date du dépôt
Décembre	Mercr. 31 déc.*
Janvier	Vendr. 30 janv.
Février	Vendr. 27 févr.
Mars	Mardi 31 mars
Avril	Jeudi 30 avril
Mai	Vendr. 29 mai
Juin	Mardi 30 juin
Juillet	Vendr. 31 juill.
Août	Lundi 31 août
Septembre	Mercr. 30 sept.
Octobre	Vendr. 30 oct.
Novembre	Lundi 30 nov.
Décembre	Jeudi 31 déc.*
* La fermeture des banques pourrait être devancée.	

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle

Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'Info-Retraite sont les bienvenus.

Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : debra_hanna@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3290



Mettez votre profil à jour et participez au tirage d'un ordinateur

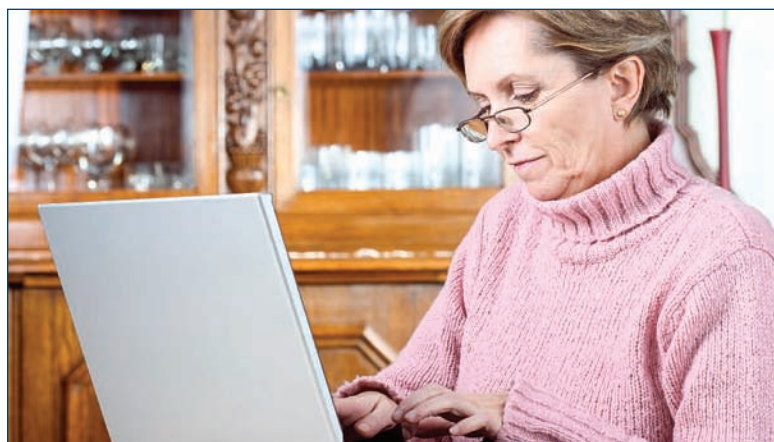
Le RREO offre aux participants la chance de gagner un ordinateur de bureau.

Si vous mettez votre profil personnel à jour en ligne d'ici le 31 décembre, vous participerez automatiquement au tirage, au début de janvier, d'un ordinateur de bureau Dell Pentium 4 muni d'un moniteur à écran plat de 17 pouces.

Vous pouvez mettre à jour votre numéro de téléphone, votre adresse postale et autres données personnelles sur iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à iAccès Web, vous auriez peut-être avantage à le faire.

- Appelez au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105; ou
- Remplissez le formulaire d'inscription à www.otpp.com. ■



Les participants qui mettent leurs renseignements personnels à jour en ligne d'ici le 31 décembre seront inscrits au tirage d'un ordinateur de bureau.

Retourner tout bulletin non distribuable
au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge

Toronto (Ontario) M2M 4H5